### **VILLE DE COGOLIN**



# ARRÊTÉ DU MAIRE

## N° 2025/899

# STATIONNEMENT AUTORISÉ - PLACE COLUCCI : FÊTE DES SPORTS + TROPHÉE DES SPORTS

La première adjointe de la commune de Cogolin,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles, L 2212-2 et L 2213-1 et suivants,

Vu le code de la route,

Vu la demande du service des sports, d'ouvrir la place Colucci afin de créer du stationnement pour les associations sportives,

Considérant qu'il convient d'autoriser le stationnement sur la place Colucci, le samedi 6 et dimanche 7 septembre 2025,

Vu l'intérêt général,

# **ARRÊTÉ**

#### **ARTICLE 1**

Les associations sportives seront autorisées à stationner, place Colucci, lors de la fête des sports et du trophée des sports :

du samedi 6 septembre 2025 – 6H au dimanche 7 septembre 2025 – 12H

#### **ARTICLE 2**

Le portail sera ouvert soit par les services techniques de la ville, soit par la police municipale. La signalisation réglementaire pour l'application du présent arrêté sera mise en place par les services techniques de la ville.

#### **ARTICLE 3**

Madame la première adjointe, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Grimaud, Monsieur le Directeur de la police municipale, Monsieur le Directeur des services techniques, Monsieur le Chef de corps des sapeurs-pompiers de Grimaud et l'intéressé sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera publiée.

Fait à Cogolin, le 10 juillet 2025

La première adjointe,

Christiane LARDAT

La première adjointe,

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

Précise que suivant les dispositions des articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (Toulon – 5 rue Racine – BP 40510 – 83041 TOULON cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>

Formalités de publicité effectuées le : 08/08/2025

Nº 2025/845